



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCACTION	
Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : FINANCES 4

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

OBJET : LOGEMENT PAR UTILITE
DE SERVICE – CONCIERGERIE DU
CIMETIERE VAUBAN

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Renée PETELET

Par délibération n° 2010-061 du Conseil Municipal en date du 3 mars 2010, le loyer du logement par utilité de service, situé à l'entrée du Cimetière de Vauban (ancienne conciergerie) a été fixé à la somme de 322,50 € (Trois cent vingt deux euros et cinquante centimes) mensuel en fonction de l'estimation du Service des Domaines.

Le logement objet de la présente est concédé à un agent des services techniques qui effectue notamment l'entretien des cimetières, les conditions d'exercice des fonctions font l'objet d'un profil de poste qui sera annexé à l'arrêté de concession.

Ce logement, qui a fait l'objet de travaux, consiste désormais en un appartement duplex de type 2 d'une superficie habitable d'environ 69,15 m², composé au rez-de-chaussée d'un grand hall d'entrée, d'un dégagement, d'une salle de bain, d'une chambre et d'un escalier permettant l'accès au niveau supérieur, et au premier étage d'une cuisine, d'un séjour, d'un dégagement et d'un grenier non aménageable, avec la jouissance privative et exclusive d'une cave/chaufferie située en sous-sol d'une surface d'environ 9m².

Conformément à la législation en vigueur et notamment en application de l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 et de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal a compétence pour établir la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué gratuitement ou moyennant redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice des fonctions et pour fixer le tarif de location du logement dont il est question.

Le Service des Domaines de la Trésorerie Générale des Hautes-Alpes a procédé à une réévaluation de la valeur locative de ce logement pour un montant mensuel de 200,00 € (Deux cents euros), qui sera revalorisé selon les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Il est rappelé que toutes les charges afférentes à ce logement seront à la charge pleine et exclusive du locataire.

Les dispositions ci-dessus entreront en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

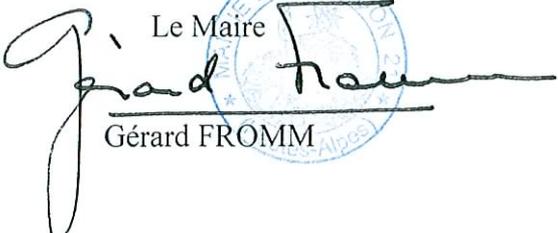
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM